

Jeudi 11 octobre 2018

N° 102

# Imposer un nouveau scénario

## dans l'unité d'action

# 11 octobre 2018

Grève et manifestations devant le Ministère des Sports, les DR, les DD, les CREPS



- Page 2 Editorial : aux lapins agiles
- Page 3 CNOF : les CTS privatisés... après les JO
- Page 4 Gestion Prévisionnelle des emplois JS 2019-22
- Page 5 Privatisation de la Française des Jeux
- Page 6 L'autonomie du mouvement sportif et les CREPS
- Page 7 L'impérieuse urgence d'un pôle éducatif

# Éditorial : aux lapins agiles

Gazouiller: il est des jours on voudrait se sentir pinson. Ou bien sauter comme un lapin « agile ». Pas le cabaret de Montmartre et les libations à la Toulouse Lautrec. Agile comme le MEDEF, comme un gouvernant. Avoir la vertu cardinale d'un chef de service et d'une RH à la carrière bien menée, qui a pris la peine d'aller voir « de l'autre côté de la rue ». Agile comme une préparation au changement, comme une genuflexion d'aide de camp. Agile pour surfer sur les calembredaines de syndicalistes dépressifs qui croient encore aux vessies du service public, agile pour échapper aux balles, pour ne pas être tiré comme un lapin. Agile, beau comme le progrès, beau comme une comète après un big bang de gouvernance.

Agile comme une effigie du Comité Action publique 2022 qui d'un « geste de béton armé » (aurait dit Prévert) nous montre la direction d'un avenir où l'État doit se contraindre « à un rôle de régulateur, qui sera d'autant plus important que la conception et la production du service public seront ouvertes ». Et pour cause, on aura pris soin d'encourager « associations, entreprises et start-up à proposer des offres complémentaires à celle du service public ».

Agile comme un projet de Budget 2019 où, comme en 2018, le secteur privé et les entreprises gagnent au grattage 13 milliards d'euros de baisses d'impôts, et les « ménages » seulement entre 6 et 3,5 milliards. L'idéologie « agile », par solidarité existentielle, va faire financer ces choix par le quasi-gel des retraites, des aides au logement et des allocations familiales. Et bien sûr par l'élagage d'emplois dans les Fonctions Publiques.

Primesautier comme un best-seller d'été. Spontanée, comme une instruction de Premier Ministre, un 24 juillet, qui nous prédirait l'organisation territoriale des services publics: recentrage des missions, mutualisations, privatisations, rôle toujours accru des préfets (garants de l'ordre à feuilles de chêne et lauriers plaqués sur la casquette). Du sol au plafond de la République, une seule obsession, de la plus

large à la plus mesquine: le désengagement public vers l'initiative privée.

Et puis soudain: fond de la piscine! Le feuilleton du Ministère des Sports, genre bas de gamme, pas même littérature de gare. Une guêpe sort par la porte-fenêtre, avec apparition simultanée, quasi botticellienne, d'une nymphe issue d'une *divine comédie* sortie comme de la cuisse de Jupiter. Avec en fonds sonores les demis dieux de l'Olympe et de leur comité national trépigant et pétitionnant pour des sous! Des sous! Du beurre! Du beurre! Mais ne disant pas un mot des emplois! Pas agile du tout dans le grand bassin d'entourloupes la naïade: oui mais non, pas suppression de 1 600 CTS, enfin on ne peut pas vous dire encore. Au fond, une ombre: un ministère et ses agents rayés d'un trait de plume trempée dans l'encrier des préconisations de la Commission européenne.

En cette période de rentrée littéraire, aucun suspens, un air de vieux et de déjà vu, un style de latrines, certes à dorures, pour accueillir des faux-culs qui font du dialogue social un jeu avec les nerfs. Avec des textes et des déclarations à donner la rage.

Pas la myxomatose, mais bien la rage. Le lapin enragé de Monty Python sacré Graal! Imaginez! C'est terrible... Il en va de la responsabilité des syndicats de porter nos voix réunies, de la traduire en actions, en critiques et contre-propositions. EPA est au cœur de l'intersyndicale Jeunesse et Sports et nombre de nos préconisations, parfois anciennes, sont maintenant reprises par tous ou presque. Nous continuons plus que jamais notre travail d'analyse des métiers, des missions, des besoins et celui tout aussi important de la convergence syndicale.

Puissent ces lignes de bulletin vous alimenter et servir nos membranes fragiles mais habiles.

Jean-Claude Schliwinski



# CNOSF : les CTS privatisés... après les JO

**Une nouvelle redevance sur les paris sportifs ;  
en filigrane une vraie autorité sur les CTS**



Il ne faut pas se méprendre, le courrier du 24/09/18 du CNOSF est la confirmation différée d'Action Publique 2022! Le CNOSF a été contraint de tenir un congrès extraordinaire le 18 septembre pour apaiser les tensions qui le traversent après les initiatives fomentées par son président D. Masegla et son entourage de proximité, en complicité parfaite avec l'Elysée et Matignon. Les séminaires sur la gouvernance du sport du premier semestre ne servaient qu'à « communiquer » sur le schéma décidé. Ce congrès extraordinaire vient caler les mandats à l'interne. De fait, Denis Masegla développe dans une lettre à la nouvelle Ministre la confirmation de TOUS ses mandats antérieurs mais positionnés dans un nouveau calendrier.

## CTS : fini le statut de cadre d'État

Les JO de Tokyo 2020, Pékin 2022, Paris 2024 ne permettent pas un chamboule-tout du statut des cadres techniques sportifs. Le CNOSF a donc trouvé un compromis à l'interne renvoyant après les JO d'été français la privatisation effective des professeurs de sport et conseillers techniques et pédagogiques supérieurs exerçant « auprès du mouvement sportif ». Le CNOSF demande toujours la privatisation mais dans un calendrier différent de celui voulu par le gouvernement. Au lieu de 2022 (fin du mandat actuel Macron), ce serait 2024 lors d'un autre mandat. Par voie de conséquence il faudra trouver ailleurs les 1600 emplois de fonctionnaires à supprimer. Mais le CAP est maintenu : à court terme fini le statut de cadre d'État des CTS.

## Un nouveau modèle d'organisation

Davantage de responsabilités pour le mouvement sportif passe par un autre mode de gestion de « ses » personnels. Le modèle actuel « qui partage » et confie à l'État un rôle de stratège garanti par des cadres de conception de haut niveau (catégories A et A+) est jugé obsolète par pure idéologie. Le CNOSF l'affirme et c'est derrière les termes génériques d'autonomie et responsabilité : le Président de Fédération et de comité doit avoir la main sur ses « collaborateurs ». Les DTN doivent avoir autorité sur les EN. Le système de « sujétion » et « subordination » inhérent au Code du Travail et au droit privé doit pleinement

s'appliquer à terme à l'ensemble des CTS. C'est là la volonté du CNOSF mais aussi le dessein du gouvernement actuel. La mission « haute performance » dite « Onesta » doit aussi être confiée au GIP national. La boucle sera bouclée et la ministre touchera le fond de la piscine, réduite à inaugurer les chrysanthèmes, de crises en thèmes voulus par d'autres.

## Budget du sport en France

Le président du CNOSF voit confirmer par l'AG extraordinaire sa demande d'une nouvelle redevance de 5% s'ajoutant aux fonds prélevés actuellement par le biais du loto sportif (CNDS). Le GIP de « l'agence » aurait à gérer cette nouvelle masse financière ainsi consolidée qui irriguerait tous les échelons du mouvement sportif organisé du club à la fédération. Cette demande avait déjà été exposée le jour de la démission de L. Flessel. Elle avait fait l'objet d'une écoute attentive du Premier Ministre. Cette montée en puissance de l'abondement budgétaire servirait la plus grande autonomie du mouvement sportif. C'est une antienne de D. Masegla. Derrière il y a une idée simple : autonomie = le sport finance le sport = finies les sujétions vis-à-vis de l'État = le mouvement sportif devient le vrai patron en termes d'orientations lourdes et de recrutement de ses personnels.

D. Hude

Madame le Ministre, chère Roxana

Pour ce qui est des CTS, la position des fédérations est claire. Compte tenu du contexte tant sur le plan de la préparation Olympique et Paralympique que sur celui de la formation ou du développement, il ne vient à l'idée de personne de changer un système sur lequel repose en très grande partie l'organisation fédérale.

Nous vous demandons en conséquence de veiller à ce qu'il y ait un maintien des CTS dans leur statut actuel avec un lien accru pour être sous l'autorité du DTN. Cette sorte de moratoire permettrait de rassurer et conforter chacun dans son fonctionnement jusqu'en 2024, tout en permettant un renforcement éventuel des équipes fédérales avec l'apport de la mission Haute Performance.

Pour ce qui est du budget, il est essentiel d'expliquer que ce celui-ci est la traduction de la considération et de l'intérêt que porte la Nation à un secteur d'activité. Un budget sport de qualité sera incitatif à l'échelle des régions, départements, communes et communautés de communes. Son effet sera dé-multipliatif et cela vaut aussi malheureusement dans le sens inverse.

Nous savons que vous faites de très gros efforts pour aller dans ce sens et c'est pour cela que nous rappelons que le sport pourrait aussi financer le sport, que l'hypothèse d'une redevance de 5% déplaçonnée sur les paris sportifs, ajoutée à la taxe Buffet, permettrait d'instaurer un vrai partenariat gagnant-gagnant et qu'elle assurerait une vraie dynamique pour le sport français dont l'économie est aujourd'hui un des rares secteurs à croissance forte. Qui plus est, et c'est un sentiment quasi-unanime, un budget bâti sur ce principe laissant entrevoir des perspectives de croissance pour les années à venir, serait le meilleur gage de réussite pour le modèle sportif français de demain avec davantage de responsabilités et d'autonomie pour le mouvement sportif.

Extrait de la lettre de D. Masegla à Roxana Maracineanu, le 24/09/2018

# Gestion Prévisionnelle des Emplois JS 2019-22

*Anne ma sœur si tu voyais c'que je vois venir...*

Les plus optimistes, les plus «informés», les plus influents d'entre les PTP, inspecteurs ou directeurs sont peut-être persuadés que les CTS ont encore une fois sauvé leur peau dans le jeu de massacre d'Action Publique 2022 appliqué à la Gouvernance du Sport... Pourtant, les menaces demeurent bien présentes, sur la TOTALITÉ du BOP 124. Car – même super informé et confiant – comment croire plus de quelques secondes que les destructions en cours déjà présentes à JS vont s'arrêter au prétexte d'un moratoire demandé par le CNOSF sur les CTS ?

## Bilan depuis le début de la RGPP (2009) d'une hémorragie statutaire importante

- Inspection: plus qu'environ 300 inspecteurs JS sur les plus de 400 en début de RGPP (-25 %)
- PTP JEP (CEPJ/CTPS) : à peine 450 sur les 600 en activité en début de RGPP (-25 %)
- CAS/Formateurs (PS/CTPS) : environ 600 sur les 850 en activité en début de RGPP (-30 %)
- CTS (PS/CTPS) : environ 1 600, effectifs préservés puisque «sanctuarisés» provisoirement.
- Filière administrative originaire de l'éducation nationale: quasi détruite (peut-être encore 300 sur 1 500).
- Effectifs CREPS hors PTP et inspection: globalement préservés sauf transfert de la filière «ouvrière et technique» aux régions.

En conclusion il reste moins de 5 000 emplois dans les champs JS dont environ 1 500 en établissements. Or la destruction de postes doit continuer.

## Jeux des départs en retraite de 2019 à 2022

L'observation de la pyramide des âges ôte tout mystère sur l'érosion dite naturelle.

50 inspecteurs vont partir  
+ un peu moins de 100 JEP  
+ au moins 100/150 CAS/Formateurs  
+ 200/250 CTS  
+ une centaine de destructions de postes dans la filière administrative MEN. On sera au bas mot sur 500 à 600 destructions d'emplois qui seront loin d'être compensées par des recrutements.

Le tour de passe-passe des CTS offrait au gouvernement la faculté d'afficher 1 600 postes transférés au statut privé directement auprès des fédérations et comités. Car on peut en détachement continuer à relever du statut de fonctionnaire en tant que salarié d'une association. Mais il faut que l'association puisse payer! Et que les CTS l'acceptent! Le ministère des Sports doit impérativement trouver une solution (pas impossible en modifiant les ressources extra budgétaires) sinon c'est tout le BOP 124 qui trinquera, y compris les CTS. Le dogmatisme du gouvernement provoque de l'instabilité et de l'anxiété à tous les étages. La préconisation du CNOSF d'ajuster la fiscalité est une piste sérieuse et préoccupante pour le statut en voie de privatisation des CTS.

Dans les destructions d'emplois ambiantes il n'y aura pas de tri entre les corps et les origines ministérielles. Tout le monde trinquera. Des centaines de postes sont appelés à être détruits dans ce qui reste des effectifs administratifs communs à la Santé et au Travail. Vive les ministères sociaux!

Nous sommes tous dans la nasse de l'idéologie comptable au pouvoir. Seule notre lutte unie pourra imposer un autre scénario. La moindre faille, division de circonstance, serait fatale.

D. Hude



# Privatisation de la Française des Jeux

## Le sport s'autofinance et l'État disparaît

L'Élysée et Matignon ont décidé au printemps 2018 de privatiser Engie, Aéroports de Paris et la Française des Jeux pour financer le « fonds de l'innovation de rupture » à hauteur de 10 milliards d'euros. La Loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) votée le 27 septembre à l'Assemblée, est l'outil législatif qui va ouvrir au capital privé de nouveaux horizons. Selon Bruno Le Maire, grand argentier de Bercy, « *La philosophie de ces opérations est d'investir dans l'avenir et de contribuer au désendettement. Nous avons de l'argent immobilisé dans des activités alors que l'influence de l'État peut s'exercer autrement que par la détention du capital, par une régulation accrue.* »

La Française des Jeux est une aubaine pour les spéculateurs. C'est plus de 26 millions de joueurs par an. L'État récupère près de 4 milliards d'euros qui sont prélevés sur les mises remportées par les joueurs. Cette manne sera maintenue dans le cadre de la privatisation. D'autres montages seront étudiés et l'État conserverait une part d'actions pour influencer. Mais il faudra bien pouvoir « servir » les actionnaires.

La FDJ rapporte environ 1% du budget total de l'État, via une forme de TVA du jeu à 22%. Les mises des joueurs tournent autour de 15 milliards. Sur cette somme, environ 10 milliards d'euros sont redistribués en gains. Outre les 3 à 4 milliards empochés par l'État, le reste est allé à la FDJ elle-même (moins d'1 milliard) et au réseau de distribution (moins d'1 milliard). La moitié (49%) des mises ont concerné les jeux de grattage, 34% les jeux de tirage et jeux express, et 16% les paris sportifs.

**BANDIT  
MANCHOT !**



### La privatisation va redistribuer les clés de répartition financière

L'État privatise mais veut garder ses dividendes liés à la TVA. Les actionnaires passeront aussi à la caisse et forcément un nouveau montage doit être installé. Le CNOSF joue forcément sa partition pour que le CNDS ne soit plus, comme aujourd'hui, principalement entre les mains de l'État. Le GIP national (l'agence du sport et ses déclinaisons régionales) vont être ces nouveaux lieux d'ajustement des moyens des politiques sportives. Et en ajoutant un volume de 5% aux CNDS actuel, à laquelle s'ajoute la taxe Buffet, on peut effectivement se passer sans problème du maigre apport de l'État dans un budget ministériel plus que dérisoire désormais.

Le financement public du sport aujourd'hui c'est à près de 85% les collectivités, pas l'État. Le GIP (30% État, 30% mouvement sportif, 30% collectivités territoriales, 10% patronat) va non seulement être le creuset de définition des politiques mais il va avoir en direct la mainmise budgétaire. Le transfert du CNDS (et de ses personnels) au GIP est bien entendu fait pour ça. Si on ajoute le rattachement de la mission « Onesta », on comprend que le ministère des Sports n'a plus d'autre raison d'être que pour du repli réglementaire. Et le prochain chantier de la gouvernance va veiller au recul de la réglementation.

### Une privatisation sans appel

Décrypter la formule « Le sport finance le sport » est indispensable pour comprendre le scénario à l'œuvre. En se plaçant sous le robinet des paris (autres que le PMU) et lotos sportifs le GIP n'a pas besoin de l'État; il peut payer ses propres agents liés à son fonctionnement et les cadres sportifs peuvent être privatisés. La cohérence est implacable. Mais toute la philosophie du service public fondateur de la JS est dynamitée. La logique de silos des fédérations et des sports à médailles devrait nous promettre de consternantes paillettes à venir. Merci Macron.

D. Hude

# « L'autonomie » du mouvement sportif

## Et les CREPS...

Sans jouer les Cassandre, il y a quand même des signaux qui sont à prendre au sérieux. L'avenir des CREPS n'est pas seulement lié aux appétits des régions et au fait qu'elles ont désormais une compétence accrue en matière de formation professionnelle. Les financements et « marchés » de la formation sont tributaires des appels d'offres que les régions organisent par lots. Avec l'autonomisation en marche, les desseins des CROS, région par région, vont être à prendre en considération, pour ne pas dire en comptes.

### La tentation de la professionnalisation des diplômes fédéraux

Le mouvement sportif (hormis quelques exceptions) a de manière récurrente la tentation d'organiser ses propres diplômes/formations professionnel(le)s, en toute autonomie. On peut penser que le développement de l'emploi fédéral (surtout dans les fédérations qui pourraient recruter leurs propres cadres) va nourrir ici et là des envies de plus grande autonomie. Le devenir de diplômes inter fédéraux pourrait aussi être un facteur nouveau. Aujourd'hui un partage tacite existe entre les formations fédérales des « bénévoles », principalement assurées par les comités, et les formations professionnelles confiées en bonne partie à l'État. Cette partition ne résistera pas à une libéralisation et privatisation associative des formations. Le secteur JEP en est une illustration criante. La réglementation de l'encadrement contre rémunération des APS a sans doute prémuni jusqu'à présent la formation des éducateurs sportifs de cette dérive, mais elle est également grandement remise en cause par la doxa libérale.

### Le big bang de la formation professionnelle

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (!) a été publiée au Journal Officiel le 6 septembre. Tout va être bousculé, les organismes collecteurs, les commissions consultatives professionnelles, les certifications. Il faut fluidifier, morceler en bloc de compétences les qualifications. Cette loi est à l'écoute des employeurs. Les qualifications JEPS seront impactées ainsi que tout l'édifice actuel de construction et de suivi des diplômes avec les branches et les ex OPCA. C'est aussi les mises en œuvre pédagogiques qui seront interrogées.

### La « spécialisation » des CREPS, les pôles de haut niveau, la gouvernance des conseils d'administration

La plupart des CREPS ont des spécialisations liées aux conventions passées avec des fédérations. Ces « spécialisations » offrent des moyens d'existence précaires pour des établissements condamnés à trouver aussi des recettes sur les marchés de la formation ou de l'hôtellerie de groupes. Que vont devenir ces conventions dans le cadre de la gouvernance du sport? Que vont devenir les recettes des formations dans le cadre de la redistribution des lieux de décision des formations? Déjà les rapports avec l'université et les STAPS sont posés.



Des orientations disparates, qui se jouent au cas par cas, région par région, rendent bien fragiles un réseau des CREPS qui prête le flanc à la régionalisation. Pour un esprit rationnel, il apparaît bien improbable que les CREPS demeurent dans le statu quo. Si la direction des Sports se défait de la formation (or l'organigramme projeté des trois futures sous directions n'est pas rassurant à ce sujet), comment les CREPS pourraient-ils conserver des formateurs qui n'auraient plus de raison d'être?

L'entrée recommandée dans les conseils d'administration du monde de l'entreprise, y compris aux postes de présidence (phénomène qui se vérifie aussi dans les Écoles nationales comme à l'ENVSN) témoigne d'une volatilité de la mission de formation. Le devenir de l'INSEP, considéré en son temps comme vaisseau « amiral » sera un indicateur de ce qui attend les établissements qui, bien qu'étant redevenus « jeunesse et sports », sont toujours placés exclusivement sous la tutelle de la Direction des Sports. Ce qui est loin de rassurer.

D. Hude, F. Veray, M-C. Bastien

# L'impérieuse urgence d'un pôle éducatif

## Un peu d'histoire

Condorcet dans son rapport sur l'instruction a posé l'exigence d'une éducation obligatoire pour toutes et tous pour faire advenir, et perdurer, la République. On a retenu l'école primaire obligatoire et l'on a oublié son projet d'une école pour tous, tout au long de la vie. À la Libération, on s'en est souvenu et une direction de la culture populaire et des mouvements de jeunesse a été créée au ministère de l'éducation nationale. Son directeur, Jean Guéhenno, écrit dans sa première circulaire «*il nous plairait que l'année 1945 fût pour l'éducation nationale une aussi grande année que le fût l'année 1792, cette année où Condorcet proclamait la nécessité - dans une République - de "rendre la raison populaire"*».

«*Faire les citoyens d'une démocratie*» tel était l'objectif qu'il fixait à sa direction et aux nouveaux cadres qu'il recrutait. Dans les immeubles laissés par Vichy, il veut installer «*des centres éducatifs de pédagogie active, de culture populaire*». Les instituteurs sont aussi invités à ouvrir leurs salles de classes aux jeunes et aux adultes pour des lectures, des chorales, du théâtre...

Est créée aussi en septembre 44, une direction générale de l'éducation physique et des sports. L'éducation physique (et les sports selon les gouvernements) depuis la fin de la première guerre mondiale est passée de la préparation militaire à l'instruction publique, puis a fait un détour par la santé de 1934 à 36, pour revenir à l'éducation nationale jusqu'en 40.

Inscrire l'éducation populaire, l'éducation physique et les sports à l'éducation nationale n'est donc pas une innovation en soi. Il s'agit de la concrétisation d'une ambition politique. *Faire les citoyens d'une démocratie*, si les mots ont un sens, ce n'est pas faire de la cohésion sociale ou veiller à la santé. Nous sommes depuis Sarkozy (2007) dans une perspective politique inverse qui réduit l'ambition de l'éducation nationale au lire-écrire-compter et considère que la jeunesse, la vie associative, l'éducation populaire, les sports, c'est une question de santé publique. Nous voilà réduits au rôle de vaccin.

## L'organisation de l'État aujourd'hui

Depuis cette funeste décision nous demandons la création d'un pôle éducatif. Et nous n'avons pas été entendus parce que se surajoutent des considérations budgétaires et de gouvernance générale de l'action de l'État, que les alternances politiques n'ont pas modifiées depuis 2007. Les ministres que l'on croit de plein exercice ne le sont plus depuis que le premier ministre a la main sur des secrétariats généraux qui ont eux-mêmes la main sur les moyens humains et de fonctionnement des ministres. C'est une tutelle en plus de celle du Budget.

La création des DDI a renforcé le pouvoir du premier ministre et du ministre de l'Intérieur sur les territoires, ne laissant un lien hiérarchique aux ministres que sur l'échelon régional. Mais les pouvoirs des préfets de Région sont aussi renforcés depuis la Charte de la déconcentration. Et hélas, la création des nouvelles immenses régions donne encore davantage de légitimité, au nom de la proximité, à l'organisation préfectorale départementale.



**ÉCOLE** glo·ba·le

## Les effets délétères sur les missions et les personnels

Cette organisation de l'Etat qui mutualise, mutile les missions et les personnels. Les effectifs ont pu être réduits, les missions ont été taillées au sécateur de l'externalisation et de l'abandon grâce à des modifications réglementaires.

Les personnels administratifs issus de corps de l'éducation nationale ont été incités par un régime indemnitaire avantageux à quitter l'éducation nationale pour des corps des ministères sociaux.

Les mêmes incitations ont été faites aux corps techniques et pédagogiques. Mais plus brutalement. Les nouveaux responsables de services désormais interministériels, venus d'autres horizons, ou pas, ont jugé préférable puisqu'ils en ont le pouvoir désormais, de transformer des postes techniques et pédagogiques en postes administratifs.

Il est ainsi fréquent et toujours aussi choquant d'entendre le DRH des ministères sociaux parler de

direction « métiers » à propos de la direction des sports ou de la DJEPVA. D'un côté les contenants, de l'autre les contenus. Dans cette perspective n'importe quel contenant peut porter des contenus, et vice versa. La dissociation ainsi opérée remet en cause discrètement le statut général de la fonction publique qui attache le grade à la personne.

Collectivement nous avons résisté à cette pression. Nous avons défendu le statut et l'article 10, refusé le RIFSEEP, arrimé davantage les statuts techniques et pédagogiques aux statuts de professeur certifié et de professeur agrégé à l'occasion du PPCR. Nos principaux adversaires dans ces batailles ont été le SGMAS et la DRH des ministères sociaux qui ne comprennent rien au statut d'enseignant.

La liste est longue des forfaitures de cette DRH à notre égard. Et les ministres n'ont pas toujours mesuré à quel point ils n'avaient plus de pouvoir sur leurs effectifs et leurs personnels et que cette ignorance les conduisait à n'être plus que des chargés de communication.



**« Jeunesse et Sports » :  
une éducation tout au long de la vie**

**Premièrement, quitter la DRH des ministères sociaux**

La première étape d'un pôle éducatif est de confier la gestion de tous les personnels « Jeunesse et Sports » à la DGRH du ministère de l'éducation nationale. Cela affirme clairement la mission éducative des personnels et non de réparation sociale ou de cohésion sociale.

À cette étape, la question de ministères de plein exercice ou de secrétariats d'État, constituant ce pôle ou de directions qui viendraient s'ajouter à celles déjà existantes à l'éducation nationale nous importe peu. Ce qui nous importe c'est la garantie de moyens d'actions cohérents avec l'ambition d'une éducation tout au long de la vie : un BOP dédié.

**Deuxièmement, affecter les personnels jeunesse et sports au niveau régional**

En relevant clairement de l'éducation nationale, les personnels ne peuvent plus être affectés dans des DDI placées sous l'autorité des préfets, mais dans des unités territoriales qui dépendent des recteurs. Les effectifs jeunesse et sports sont aujourd'hui tellement réduits que les affectations ne peuvent être que régionales et les lieux d'exercice au plus près de territoires (territoires d'action et non territoires administratifs). Cette affectation permet de constituer des équipes régionales à partir d'expertises techniques et pédagogiques de manière à ce que toutes soient présentes sur la région, en sport comme en jeunesse. Nous pouvons alors élaborer une réelle carte des postes pour construire des équipes sur la base des expertises et non pour de la gestion de programmes.

**Troisièmement, repenser les modes d'intervention**

Dans un contexte administratif et politique profondément modifié par la Loi NOTRe, dans un contexte où les associations sont fragilisées, certes, mais de plus en plus professionnalisées, dans un contexte où demeurent des fractures sociales, économiques, territoriales, les politiques publiques portées par l'État dans le champ de l'éducation tout au long de la vie doivent se repenser.

Nous avons salué la démarche de la DJEPVA qui a sollicité des analyses et des projets partant des territoires plutôt qu'exposé des programmes à tenir. Nous en avons collectivement vu les limites et les difficultés. Ce n'est pas pour autant qu'il faut abandonner.

Cependant s'il s'agit aujourd'hui encore de « faire les citoyens d'une république », alors les métiers doivent être repensés pour être mis au service de cet objectif. Il ne s'agit pas de devenir des enseignants, mais de faire enfin le travail pour lequel nous nous sommes engagés. Pour le secteur JEP, nous avons entamé ce travail. Nous avons pris le risque de réduire les spécialités de 13 à 6. Nous avons affirmé l'expertise éducative et pédagogique de CEPJ en charge de l'éducation tout au long de la vie. Le même chantier devrait pouvoir être entrepris en sport et avec les corps d'inspecteur.

Le statu quo n'est plus possible, ni dans l'organisation administrative, ni dans la manière d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques d'État. C'est le moment d'écrire une nouvelle histoire.

M-C. Bastien